



76

COMPTE-RENDU **F.O.-DGFIP76** CTL DU 18 novembre 2016.

Dans le cadre des actions menées depuis le 17 octobre et du mouvement de grève du 15 novembre, les Organisations Syndicales ont boycotté la première convocation de ce CTL fixé le 8 novembre. Le CTL de ce jour siégeait donc en deuxième convocation, sans quorum nécessaire.

Suite aux remarques portées sur notre déclaration liminaire, les élus **F.O.-DGFIP76** ont demandé la mise au vote de 3 points de l'ordre du jour présentés à titre d'information (Généralisation des pôles-de programmation en matière de contrôle fiscal et pénal interrégional, Création de communes nouvelles, complément au dossier de transfert d'activités de la trésorerie d'Offranville et projet de rattachement des nouvelles intercommunalités). Il s'agit en effet de points touchant des réorganisations de services !

S'agissant d'une deuxième convocation, l'ordre du jour reste inchangé.

Points soumis au vote.

1) **Fermeture des services pour ponts naturels en 2017.**

L'Administration a retenu les 2 dates possibles :

le vendredi 26 mai et le lundi 14 août.

Dérogeant à leur vote traditionnel d'abstention, les élus **F.O.-DGFIP76** votent **contre**, car la Direction locale a introduit une nouveauté cette année : un **service minimum est imposé aux Centres des Services Bancaires.**

La DGFIP a avancé l'argument de l'ouverture de la Bourse et la nécessité de présence de collègues en cas d'opérations rejetées.

Les élus **F.O.-DGFIP76** objectent que la situation était déjà la même cette année, aucun problème de rejets n'a été relevé... et que finalement, la CDC a autorisé les CSB à être fermés les jours de ponts naturels en prenant les précautions d'usage!

De plus, si ce service devait être ouvert, se posent pour les personnels présents, des problèmes de sécurité des locaux et de restauration, l'AGRIA étant fermée !!

Pour **F.O.**, les collègues des CSB doivent avoir les mêmes droits que leurs autres collègues. Il est inacceptable que ce système se mette en place.

F.O.-DGFIP76 s'inquiète pour l'avenir des services car si aujourd'hui il faut être ouvert pour les clients de la Caisse des Dépôts et Consignation, qu'en sera-t'il demain pour le service dépôt de fonds, le service de la comptabilité qui centralise les écritures comptables, pour les trésoreries qui ont à faire à ces mêmes clientèles, pour les SIP, les SIE et les SPF, si un usager veut venir dans nos services ?

2) Modification des horaires d'ouverture au public – trésoreries de Gournay en Bray, Grand-Quevilly, Maromme et Grand-Couronne.

Pour **F.O.-DGFIP76**, la baisse continue des effectifs oblige les services à limiter toujours plus l'accueil des usagers.

Les postes comptables qui ont demandé ces modifications d'ouverture sont fortement impactés par les vacances d'emplois depuis plusieurs années.

La Direction locale a lancé pour un des postes un plan d'action pour le soutenir.

F.O.-DGFIP76 demande que ce plan soit adressé au comptable concerné, permettant ainsi une meilleure lisibilité des mesures mises en place. Accord de la direction.

Affaire à suivre.

Selon son vote traditionnel, **F.O.-DGFIP76** s'est abstenu : il s'agit d'une demande des agents, mais qui limite l'accès de nos services pour les usagers.

F.O.-DGFIP76 aborde la situation de **Seine Maritime Amendes** : le poste a fait une demande de changement d'horaires d'ouverture au public mais la demande est arrivée trop tardivement pour être examinée lors de ce CTL.

La Direction locale accepte, à titre dérogatoire, d'appliquer ces nouveaux horaires en l'attente d'une régularisation à venir lors d'un prochain CTL (début 1^{er} trimestre 2017).

3) Accueil personnalisé sur Rendez-vous.

Ce dispositif se met en place à compter de janvier 2017. Pour **F.O.-DGFIP76**, ce n'est pas une nouveauté. Les usagers ont toujours été reçus sur rendez-vous en cas de besoin.

Seule l'application, (pas encore livrée à ce jour) est une nouveauté.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous via l'application informatique peut être une avancée pour les services. Mais pour nous, avec le développement des Centres de Contacts, il ne s'agit que d'un moyen supplémentaire visant à supprimer encore plus d'emplois dans nos services par une concentration des missions.

L'amélioration des conditions d'accueil pour les usages passent, pour **F.O.**, par des mesures de bon sens : des envois par la Poste sans retard, pas de tweet de nos ministres, pas de nouvelles mesures fiscales, etc ...

Pour cette raison, **F.O.-DGFIP76** vote contre la mise en place d'un accueil personnalisé.

Points d'information :

- **Le Tableau de Bord de Veille Sociale 2015** : les chiffres s'aggravent d'année en année. Le lancement du 3ème baromètre social par le Directeur Général ne va pas changer la donne (à compter du 21 novembre).

Pour **F.O.-DGFIP76**, ce sont les remèdes qui sont importants et non pas l'accumulation d'outils permettant aux directeurs de dire que cela ne va pas si mal que cela.

- Mise en place du pôle pénal inter-régional :

Ce pôle sera situé à Lille au 1^{er} janvier 2017 pour la Dircofi Nord et pour toutes les directions de l'inter-région.

La Direction nous indique que cette mission est actuellement réalisée par une collègue de la division du Contrôle fiscal. Le temps ainsi gagné permettra à la collègue de traiter davantage de dossiers et de faire du visa de dossiers de contrôle fiscal.

- Déploiement de l'application MEMO

Suite à l'échec de l'application « RIALTO Investigation », mise en place contre l'avis des collègues, le déploiement de l'application MEMO sera effective au 1er janvier 2017.

Espérons que cette nouvelle version soit plus opérationnelle !

Début janvier, un observatoire sera mis en place avec la collaboration d'un vérificateur pour « regarder comment ça vit ».

Des clés 3G seront installés sur les micros portables par les collègues de l'ESI (une clé par vérificateur de BDV et une clé par ordinateur portable pour les PCE).

Les formations sont en cours et doivent se terminer début décembre.

F.O.-DGFIP76 : MEMO entraînera une traçabilité accrue des opérations de contrôle, aussi certains collègues ressentent ce nouvel applicatif comme un mode de flicage. Il nous paraît nécessaire d'accompagner et expliquer l'outil aux agents !

La Direction admet la problématique et s'engage à faire le nécessaire auprès des personnels.

- Création de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 - projet de rattachement des nouvelles intercommunalités (SDCI) – Complément au dossier de transfert d'activité de la trésorerie d'Offranville.

Dans le cadre des nouvelles intercommunalités, la répartition de ces structures sur les différents services et postes du département ont de fortes conséquences tant en quantité qu'en qualité.

En effet, le transfert d'une mission peut en être modifiée (notamment dans le cadre des ordures ménagères passant de l'adossement à la taxe foncière à redevance d'enlèvement des ordures ménagères dans la nouvelle intercommunalité) ; L'impact, en terme de charge de travail pour les agents concernés, n'est plus du tout le même !!

Le réseau subit donc ces nouvelles intercommunalités et doit s'adapter pour absorber cette charge supplémentaire.

Ces transferts impliquent la passation d'écritures comptables complexes, qui sont dans bon nombre de postes, réalisées par l'Équipe de renfort Départemental (E.D.R.).

Mais comme nous l'avons rappelé, cette «équipe» s'est vue amputé de 7 emplois ces dernières années ; elle ne peut être partout à la fois !!. Au vu du nombre d'opérations de fusion / éclatement présenté à ce CTL, le chantier risque d'être plus qu'ambitieux.

De même, **F.O.** regrette que l'I.P. en charge des restructurations sur le secteur local ait changé de service au moment où cette réforme est mise en place !

Les élus **F.O.-DGFIP76** soulignent la situation du poste comptable de Bolbec (nouveau comptable et nouveaux agents) qui va gérer la commune nouvelle de Terres de Caux et demandent aide et suivi attentif de la part de la Direction Locale. Celle-ci s'y engage.

F.O.-DGFIP76 déplore l'absence de documents portant sur la volumétrie pour expliquer les changements de comptables assignataires (nombre de titre de recettes, de mandat, les marchés,...).

Ces transferts vont supprimer des charges de travail dans certains postes pour en rajouter dans d'autres. Si en « dépense », le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense permet d'alléger et de simplifier le travail, ce n'est hélas pas le cas en « recette recouvrement poursuite ». En fonction des choix opérés par les ordonnateurs, la charge de travail peut devenir substantielle et infléchira à la baisse les indicateurs (IQCL) des postes « absorbeurs », ce que la Présidente a agréé.

Ces restructurations aboutiront, à n'en pas douter, à des reclassements dans un futur proche, ou encore sur des suppressions de structures à venir !!!... (ndlr : une interco = une tréso??!!)

Autant de pressions qui vont peser pour les collègues de ces services.

- Information sur les contrats apprentissages et services civiques :

Dans le 76 :

- 3 apprentis ont été recrutés au 01/09/2016 (RF Le Havre et deux BIL- gestion Cité et peintre)
- Service civique : 3 recrutements cette année. 2 à Rouen, 1 à Elbeuf, recrutement en cours (recrutés essentiellement pour l'accueil des usagers)

Pour **F.O.-DGFIP76**, ces « embauches » ne doivent pas pallier au mode de recrutement prévu par le statut de la Fonction Publique (encore en vigueur) que notre Organisation défend et continuera de défendre.

Questions diverses (posées par **F.O.-DGFIP76**):

- Réfectoire de Dieppe :

Pas d'opposition au projet. Le matériel appartenant à l'action sociale, le dossier va être présenté au CDAS le 22 novembre (voir compte-rendu CDAS sur site local)

Une réflexion est menée sur les inconvénients de la salle actuelle.

Le dossier devrait se mener rapidement.

- Perte des tickets restaurant de Barentin :

les tickets de restaurants du mois de juillet n'ont pas été distribués aux collègues de Barentin. A ce jour, les collègues, pourtant prélevés sur leur feuille de paie n'ont pas encore été indemnisés. La Direction s'est engagée à nous donner une réponse ultérieurement.

Pour **F.O.**, il est inacceptable qu'une procédure d'indemnisation ne soit pas mise en place par la Direction pour pallier à une situation dont les collègues ne sont nullement responsables.

- **La trésorerie municipale de Déville** nous a alerté sur le renvoi par le CIS d'appels concernant le recouvrement de l'impôt vers elle. Depuis la création du SIP de Rouen Ouest et le départ des effectifs, ce poste n'est plus en capacité de répondre à ces demandes qui sortent désormais de son périmètre de compétence.

La Direction s'est engagé à faire le nécessaire.

- **Signalétique Rives en Seine** : depuis les modifications d'horaires d'ouverture au public, la signalétique n'est pas mise à jour. La commande d'un nouveau panneau d'affichage des horaires est en cours depuis.....août ! Les usagers vont sur Internet, ne passent pas par « impôts .gouv » mais par tous sites privés, et là, ce sont d'anciens horaires qui s'affichent.. !!.

Les usagers se déplacent et constatent que les bureaux sont fermés alors que les collègues sont présents.

L'auto-com du Tréport (poste fermé en janvier 2016) a été proposé au poste, cela permettrait de faciliter les conditions de vie au travail des collègues.

La Direction s'engage à ce que ces opérations sont rapidement réalisées.

- **Amiante à Lillebonne** : Suite à une fuite d'eau le long de canalisations, les collègues du poste se sont inquiétés, d'autant que des travaux dans les locaux jouxtant la trésorerie, loués à la Police Nationale ont fait l'objet de travaux importants de désamiantage.

La Direction nous indique que les collègues du BIL étaient déjà passés, le DTA est à jour et qu'il n'y a pas d'amiante.

- **Présence des Vigiles** : tant que l'état d'urgence sera maintenu, la mission sera prolongée.

Information de la Direction : CTL « EMPLOIS » le 15 décembre, avec une deuxième convocation (si nécessaire) tout début janvier 2017.